

attitude et je laisse au Parlement et au pays le soin de la juger.

PARTICIPATION DU PREMIER MINISTRE A LA CONFERENCE IMPERIALE.

M. BORDEN (Halifax) : Je désirerais savoir du premier ministre quelles sont ses intentions au sujet de sa participation à la prochaine conférence impériale et aux fêtes du couronnement.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER (premier ministre) : Je dois dire que je me crois tenu d'assister à la conférence, non seulement parce que j'y ai été invité, mais aussi parce que la permanence des conférences impériales a été assurée à la dernière réunion, en 1907. Il a été décidé que la conférence se réunirait tous les quatre ans et qu'elle se composerait du premier ministre de la Grande-Bretagne, du ministre des colonies, des premiers ministres des possessions autonomes et de ceux de leurs collègues qui seraient désignés.

J'ai retenu mon passage sur le "Virginian" qui doit lever l'ancre le 12 mai, et je me propose de partir ce jour-là, à moins que les affaires publiques ne m'en empêchent. J'ai décidé que si ma présence était nécessaire ici, comme tout l'indique, il sera de mon devoir de renoncer au privilège d'assister à la conférence. Je me dois au Canada d'abord; cependant, j'espère encore que rien ne s'opposera à mon départ pour le 12 mai.

M. BORDEN (Halifax) : Pour bien faire comprendre l'attitude de la gauche, je désire proposer l'ajournement, afin de discuter le sujet auquel le premier ministre vient de toucher. Je suis bien aise de partager l'espoir qu'il a exprimé d'être en mesure d'assister à la prochaine conférence impériale. Personne n'ignore qu'on a d'abord eu le dessein de tenir des conférences coloniales entre les premiers ministres des possessions autonomes et le ministre des colonies ou un autre membre du cabinet anglais.

Le premier ministre a rappelé que les conférences ont été rendues permanentes en 1907; cela est rigoureusement exact. Cependant, il y a eu une autre métamorphose. De nom, la conférence est devenue impériale, au lieu de coloniale, et bien que le premier ministre de chacune des possessions autonomes soit de plein droit membre de la conférence, d'autres membres des cabinets des différentes possessions, qui étaient autrefois admis par simple privilège, forment maintenant partie de la conférence lorsqu'ils sont désignés par leurs gouvernements respectifs.

Il est bien vrai que c'est à chaque gouvernement à opiner, c'est-à-dire que chaque gouvernement n'a qu'une seule voix, si je

Sir WILFRID LAURIER.

suis bien informé; néanmoins, les autres membres des différents cabinets qui sont admis à la conférence exercent, ainsi que les premiers ministres, toutes les prérogatives des membres de la conférence. La constitution actuelle de la conférence est décrite dans une résolution votée à l'unanimité des voix à la conférence impériale de 1907. Je donnerai lecture du passage qui a trait à cette constitution :

Qu'il sera avantageux pour l'empire que tous les quatre ans ait lieu une conférence appelée conférence impériale, à laquelle les questions d'intérêt général seront discutées et étudiées par le gouvernement de Sa Majesté et les gouvernements de ses possessions autonomes d'outre-mer. Le premier ministre du Royaume-Uni sera de droit président et les premiers ministres des possessions autonomes seront de plein droit membres de cette conférence.

Le ministre des colonies sera de plein droit membre de la conférence et il présidera à ses réunions en l'absence du président. Il fixera les réunions de ces conférences impériales, après s'être mis en communication avec les premiers ministres des différentes possessions.

D'autres ministres que les gouvernements respectifs désigneront seront aussi membres de la conférence—with l'entente que, à moins d'une permission spéciale de la conférence, deux représentants au plus de chaque gouvernement prendront part à chaque débat, et que chaque gouvernement n'aura qu'une voix.

La Chambre remarquera que le premier ministre du Canada est de plein droit membre de la conférence; lui seul dans le ministère jouit de ce privilège. Inutile d'insister sur l'importance du rang qu'il occupe dans les nouvelles institutions parlementaires, tant de la mère patrie que des différentes possessions autonomes. Le progrès de ces institutions a presque suivi le même cours dans la métropole, au Canada, en Australie et dans la Nouvelle-Zélande. Un trait caractéristique du progrès des institutions parlementaires dans les temps modernes, c'est l'influence croissante du cabinet, par opposition du Parlement et, au sein du cabinet, l'importance et l'influence croissante du premier ministre.

Il est donc manifeste que la présence du premier ministre du Canada à la prochaine conférence est indispensable pour que notre pays y soit représenté comme il doit l'être. En son absence, il ne sera guère possible de prendre des mesures importantes et définitives; il faudra les soumettre au premier ministre après la conférence et, à mon humble avis, l'absence de premier ministre lors de la prochaine conférence portera atteinte au maintien de ce puissant moyen de résoudre les problèmes impériaux.

Or, le premier ministre a fait allusion à des circonstances critiques qui pourraient le mettre dans l'impossibilité d'assister à la conférence. A vrai dire, le Parlement est saisi à l'heure actuelle de questions